

L'an deux mille vingt-six, le jeudi 27 mars 2026 à 19h, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie, 4 Place Charles de Gaulle, sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Stéphane CHEDOUTEAUD, Maire.

Date de la convocation : 23 mars 2025

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 14 Nombre de votants : 15

Etaient présents : M. Stéphane CHEDOUTEAUD, Mme Jeannine PASCHER, M. Patrice MADEUX, Mme Gaëlle DEMSKI, M. Patrick BERNARD, M. Thomas BIERRY, Mme Marie-Christine HERBRICH, M. Antoine JOLY, Mme Lucie AUVINET-GENDRE, M. Thierry PERROT, Mme Delphine FOUQUET, M. Alain CHUTEAU, Mme Eliane SALMON, M. Bertrand GIRAUD, Conseillers Municipaux.

Etaient absents et excusés : néant

Etaient représentés : Mme Magali HIDREAU a donné pouvoir à M. Patrick BERNARD

Public : une vingtaine de personnes

Madame Eliane SALMON doyenne du conseil municipal, a présidé la séance dont l'objet est l'élection du maire et des adjoints. Elle a constaté que le quorum était atteint.

A été désigné comme secrétaire de séance, le plus jeune du conseil municipal : Thomas BIERRY.

Les assesseurs ont été désignés : Mme Lucie AUVINET-GENDRE et M. Bertrand GIRAUD

Election du maire

Il a été procédé à l'élection du maire. Se sont présentés M. Stéphane Chedouteaud et M. Alain Chuteau.

Après avoir procédé au dépouillement, les résultats sont les suivants :

Sur 15 bulletins :

M Stéphane CHEDOUTEAUD : 12 voix

M. Alain CHUTEAU : 3 voix

M. Stéphane CHEDOUTEAUD est proclamé maire, et Mme Micheline Violleau, élue sortante, a remis l'écharpe de maire à M. Chedouteaud. Il a présidé la suite de la séance.

Nombre d'adjoints-DCM n°2026-03-07

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2122-2 et suivants ;

Considérant que le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal ;

Considérant que le conseil municipal compte 15 membres ;

Considérant qu'en application de la délibération antérieure, la commune disposait, à ce jour, de 4 adjoints ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de fixer à **4** le nombre des adjoints au maire de la commune.

VOTE : 15 POUR / 0 CONTRE / 0 ABSTENTION

Élection des adjoints

Il a été procédé à l'élection du maire. Une liste de 4 personnes a été déposée : Mme Jeannine Pascher, M. Patrick Bernard, Mme Gaëlle Demski et M. Patrice Madeux.

Après avoir procédé au dépouillement, les résultats sont les suivants :

Sur 15 bulletins :

Nul : 1

Blanc : 2

La liste dont la tête de liste est Mme Jeannine Pascher : 12 voix

Sont élus :

1^{ère} adjointe : Mme Jeannine Pascher

2^e adjoint : M. Patrick Bernard

3^e adjointe : Mme Gaëlle Demski

4^e adjoint : M. Patrice Madeux.

Monsieur Stéphane Chedouteaud a remercié les élus pour leur confiance accordée. Il a prononcé un discours de reconnaissance et d'engagement.

****Fin de séance : 19h30**

Prochaine séance : vendredi 10 avril 2026.

Affiché en exécution de l'article 2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Le secrétaire de séance,
Thomas Bierry**

**Le Maire,
Stéphane Chedouteaud**